

Les Points d'Eau Incendie La signalisation



Panneaux signalétiques

Objectifs

- Faciliter le repérage des PEI,
- Harmoniser le parc des PEI au niveau national et sur le département.

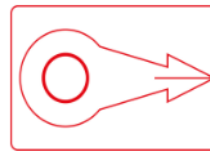
Panneau de base réglementaire

Dimensions du panneau d'indication 30 x 50 cm environ

- En façade pour les BI :
Dimensions réduites 20 x 35 cm env
- Autres :
Dimensions agrandies possibles



ou



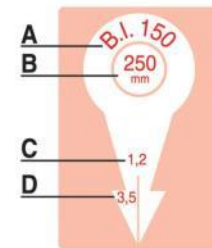
Orientation du panneau

- **Emplacement** : flèche vers le bas
- **Direction** : flèche vers la droite, la gauche ou le haut avec l'indication de distance en mètre

Hauteur / sol entre 0,50 m et 2 m

Indications complémentaires (texte en noir, rouge ou blanc)

- A.** Indication de la nature du PEI (BI...) « ex : Bouche d'Incendie de 150 mm »
 - B.** Indication du diamètre de la canalisation d'alimentation de l'hydrant en mm ou de la capacité de la réserve d'eau en m³ « ex : canalisation de 250 mm »
 - C.** Distance en mètre, du centre de la bouche au plan vertical contenant la plaque
 - D.** Distance, en mètre, du centre de la bouche au plan vertical perpendiculaire à la plaque
- Autres** : Mention PEI, N° individuel PEI, logo du propriétaire, commune...



Autres panneaux acceptés pour les Bouches d'Incendie

Dimensions au choix
du propriétaire



ou



Apposer au droit de
la BI

Autres panneaux recommandés pour les Réserves Incendies

Dimensions au choix
du propriétaire

RÉSERVE INCENDIE
N°5XXX
Volume utilisable : xxxx m³
(Réalimentation manuelle ou automatique à xxx m³/h)**
Défense de stationner

Apposer face à l'aire de
mise en aspiration

* si nécessaire



À la charge du propriétaire (les plaques ainsi que les informations qu'elles portent, doivent résister aux intempéries).



Les Poteaux d'Incendie visibles depuis la voie d'accès des secours sont dispensés de cette signalisation

Avis de l'architecte des bâtiments de France pour les **Espaces Protégés** :

Toute implantation de signalétique sur les façades est proscrite – Seul le N° individuel sera apposé directement sur le PEI (fiche n°8) (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>)

